

# DECLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU MARDI 29 JANVIER 2019

Monsieur le président du CHSCT,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration liminaire sans vous interpeller. En effet, nous avons constaté depuis votre arrivée qu'une partie de la documentation est adressée aux membres de cette instance au dernier moment. Il n'est pas normal pour ne pas dire inadmissible que nous recevons par exemple le diaporama du pôle ergonomique la veille ou l'avant-veille de la tenue de cette réunion. Je tiens à vous rappeler qu'en vertu de l'article quatre du règlement intérieur de cette instance cette documentation devrait nous parvenir en même temps que la convocation soit en principe 15 jours avant la tenue d'une réunion plénière.

Si notre organisation syndicale est aujourd'hui présente c'est que nous avons considéré que ce n'était pas aux représentants du pôle ergonomique (*qui se déplacent depuis Paris*), à l'inspecteur hygiène de santé et sécurité au travail (*qui se déplace depuis Bordeaux*) à subir les conséquences d'un boycott de cette instance. Nous savons que ce gouvernement a pris la fâcheuse habitude d'ignorer voire de mépriser les représentants et les corps intermédiaires. Soyons bien clair, nous n'incriminons pas dans cette remarque la qualité du travail et l'implication de la secrétaire du CHSCT ici présente bien au contraire. Néanmoins, si cette situation anormale devait perdurer, nous en tirerions toutes les conséquences.

Dans cet ordre du jour plus que conséquent, vous avez ajouté le télétravail sans fournir aucune documentation ou lien nous permettant d'appréhender un minimum cette thématique toute nouvelle pour le ministère. Néanmoins, le télétravail pose aux yeux de nos représentants nationaux plusieurs problèmes qui portent notamment sur l'exercice des missions des agents, les garanties juridiques, le risque de concussion, la mise en place du poste de travail au domicile de l'agent, le phénomène d'isolement et l'application du droit à la déconnexion.

Il est évident, que ce sujet ne peut faire l'objet que d'une seule présentation dans cette instance. En effet, si comme le préconise les documents présents sur le site Ulysse, la DGFIP prévoit l'objectif de 10 % d'agents, nous demanderons beaucoup plus de précisions quant à son déploiement sur le département.

Nous n'oublions pas non plus que le Directeur Départemental des Finances Publiques de Charente-Maritime s'est engagé à fournir aux représentants du personnel un bilan d'activité de la cellule d'accueil d'assistance départementale qui est aussi une autre forme de télétravail.

Nous ne pouvons pas dans cette déclaration liminaire ignorer le climat politique économique et social actuel.

Le BREXIT peut être synonyme pour l'école des douanes de La Rochelle et ses agents d'une surcharge supplémentaire de formation dans le cas où le Royaume-Uni sort de l'Union Européenne sans accord. Nous constatons à ce jour que le gouvernement n'a pas véritablement de plan B pour faire face à cette éventualité. C'est pourquoi nous porterons une attention toute particulière sur les conséquences de ce BREXIT sur les agents qui dépendent de cette instance.

La crise sociale que traverse notre pays depuis plusieurs années avec une concentration accrue des richesses, une précarisation de la classe moyenne, une augmentation de la pauvreté s'est traduite par le mouvement des gilets jaunes. À de multiples reprises, en tant que représentants du personnel nous avons prévenu du recul sur le consentement fiscal d'une partie de nos citoyens devant l'injustice flagrante de certaines dispositions fiscales, mais aussi de la fermeture de multiples services et la réduction drastique des horaires d'ouverture dans les zones dites périurbaines.

La mise en place du prélèvement à la source s'est traduite par une complexification du recouvrement de cet impôt et non une simplification. Nous dénonçons aussi les propos inconséquents de notre ministre Monsieur Darmanin qui n'hésite pas à dire dès le 2 janvier que le prélèvement à la source se passe sans encombre alors que personne n'est en capacité de connaître même à ce jour le pourcentage d'anomalies et d'erreurs. Nous ne posons même des questions sur la connaissance de notre ministre pour cette réforme, car vous en conviendrez qu'il est aberrant de dire que tous les problèmes liés notamment au taux de prélèvement sur les salaires ou les retraites peuvent être réglés dans le mois. Nous pourrions continuer longuement sur la communication de notre ministre voire même faire un bêtisier nous n'avons malheureusement pas le temps et ni l'envie.

Le simple fait, que les départements dans le cadre de ce prélèvement à la source ont été sollicités pour fournir de l'aide au centre de contact téléphonique censé répondre aux redevables et soulagés les SIP démontrent la difficulté à analyser les charges de travail supplémentaire subi par les agents. Pour les agents des trois services qui ont été choisis, la pilule a été difficile à avaler car cette surcharge s'est faite sans réelle concertation et ils ont été mis devant le fait accompli comme les représentants du personnel de ce département.

Nous constatons que ce sont bien les agents de base de la Direction Générale des Finances Publiques qui sont en première ligne et qui font face à la colère des redevables devant les temps d'attente et parfois les dysfonctionnements de nos services.

Dans ce contexte dégradé, le gouvernement s'entête pour des raisons budgétaires, mais surtout dogmatiques à se diriger vers le tout numérique, le 100 % Internet avec une date limite fixée à 2022. Dans ce « Nouveau Monde » de la numérisation à marche forcée, des tas de gens sont perdus. Pas seulement les 2 millions de Français qui vivent dans les zones dites blanches pas seulement les 7 millions de redevables qui ne se connectent jamais à la toile, pas seulement les 25 % de Français qui n'ont pas de Smartphone ou les 19 % qui n'ont pas d'ordinateur personnel. Le gouvernement comptabilise via son secrétaire d'État au numérique entre 14 et 15 millions de Français souffrant "d'illectronisme" et qui ont les plus grandes difficultés à vivre la numérisation de l'administration.

Le 14 décembre 2019 nous avons remis au Directeur Départemental des Finances Publiques, une lettre ouverte que nous avons adressée au Directeur Général de la DGFIP, aux sénateurs et députés de Charente-Maritime, mais aussi à quelques membres de la commission des finances de la représentation nationale ou nous évoquions cette problématique du tout numérique. À ce jour, nous avons constaté avec une certaine amertume que nous n'avons pas été destinataire d'une seule réponse ou d'un seul accusé de réception. Entre mépris et indifférence, nous ne savons quels termes choisir.

C'est pourquoi, nous attendons avec une certaine impatience les réponses qui seront faites par le législateur suite au rapport du défenseur des droits publié le 20 janvier 2019 extrêmement critique sur la politique de numérisation des démarches administratives.

Au-delà du simple droit à l'accès à l'information fiscale, nous sommes convaincus que cette fracture numérique est un des catalyseurs de l'agressivité d'une partie de nos redevables et du recul du consentement fiscal.

C'est pourquoi, nous exigeons l'application des recommandations de ce rapport à savoir que le gouvernement fasse adopter une disposition législative au sein du code des relations entre les usagers et l'administration imposant de préserver plusieurs modalités d'accès aux services publics pour qu'aucune démarche administrative ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée.

C'est-à-dire dans l'esprit de ce rapport, **le maintien d'une réception physique de proximité ainsi que le maintien de paiement non dématérialisé.**

Au vu des remontées du terrain, nous considérons aujourd'hui cette politique du tout numérique comme un réel risque organisationnel subi par les agents de base et nous demandons que celui-ci soit intégré dans le prochain Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels du département.

Il n'est pas étonnant de constater que plus nous numérisons les formalités administratives plus la réception physique, téléphonique est sollicitée par une partie de la population notamment la plus fragilisée. Ce n'est pas pour rien que nous avons demandé il y a quelques mois une étude ergonomique sur la politique du tout rendez-vous (*avec la mise en place de l'application accueil personnalisé sur rendez-vous*) via le site impots.gouv qui devait réduire plus de 1/3 de la réception physique d'après notre direction générale.

Nous sommes fatigués de répéter que l'administration fiscale est avant tout un service public au service du public et non une entreprise publique qui se doit de dégager chaque année des ressources budgétaires par un moindre coût de fonctionnement. Cette politique est absurde, contre productive et surtout cette politique ne tient plus compte de la réalité sociale de ce pays.

Nous ne reviendrons pas sur les 200 € de prime attribués qu'à une partie des agents et sur les 2130 suppressions de postes que subit la DGFIP en 2019.

Les organisations syndicales sont en train de préparer plusieurs journées mortes DGFIP, pour dénoncer la dégradation des conditions de vie au travail, la perte du pouvoir d'achat avec un gel du point d'indice qui dure depuis 10 ans, les dysfonctionnements de l'ensemble des services et la fin des promotions.

Si nous siégeons aujourd'hui dans un tel climat, c'est parce que nous considérons que nous devons faire acter par écrit dans les procès-verbaux de cette instance l'ensemble de ces problématiques qui influent négativement sur nos conditions de travail déjà fortement dégradées.

**Les représentants CGT Finances de Charente-Maritime**